N° 125 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Mercredi 5 Mai 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 951)
TOURCOING, rue Verte, 38. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 5 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 10, rue Talibout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 951 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

LA MANIÈRE FORTE

Il ne faut pas se dissimuler que nous sommes à la veille de graves événements. Le conflit entre le Gouvernement et les employés des Postes et Télégraphes prend chaque jour un caractère plus aigu. De part et d'autre on se prépare à une bataille grosse d'aléas, de dangers et de conséquences désastreuses.

Il faut que cette fois le public ne se laisse pas surprendre ; qu'il envisage avec sang-froid les redoutables éventualités auxquelles nous sommes exposés et que l'opinion sache se garder d'un déplorable et stérile affolement.

On a beaucoup reproché au Gouvernement son « indécision ». — c'était le mot écrit dans l'ordre du jour de MM. Dubief, Charles Dument et Steeg qui faillit renverser le ministère — lors de la dernière grève des postiers.

On a raillé l'alternance de sa manière faible et de sa manière forte.

Sans doute le reproche était assez fondé. Mais qu'aurait pas été hésitant et perplexe en présence d'une situation aussi critique que celle créée par le mouvement des fonctionnaires.

Une grève de fonctionnaires ! Qui, il n'y a pas bien longtemps encore, aurait cru qu'un tel événement pût se produire ?

Et, après les postiers, n'est-il pas à craindre que les agents d'autres services publics, encore plus essentiels peut-être à la vie nationale, ne soient tentés d'imiter cet exemple et d'appuyer leurs revendications ou leurs griefs, légitimes ou non, par la cessation de leur travail et de l'exercice de leurs fonctions ?

Oui, le Gouvernement a hésité, tergiversé, changé d'attitude, avant d'en arriver à engager délibérément la lutte.

Il a voulu espérer que peu à peu les esprits s'apaiseraient, que la grande masse des postiers, qui sent gens d'intelligence, de modération et de bon sens, finiraient par s'arracher à la pernicieuse influence de quelques agités, turbulents hervéistes, socialistes ou anarchistes, qui veulent absolument les entraîner à la Confédération du Travail, et les associer à l'œuvre révolutionnaire poursuivie par cette organisation.

Il a cédé, cédé encore aux exigences de ses agents : suppression de toutes poursuites et de toutes peines disciplinaires ; réintégration de tous les grévistes ; retrait de la circulaire dite du tiercement ; réfection des feuilles signalétiques. Il leur a donné toutes les satisfactions qu'ils ont réclamées, sauf, bien entendu, le débarquement de M. Simyan que seul le Parlement a le droit et le pouvoir de révoquer.

Comme on l'a dit, très justement, le Gouvernement a capitulé.

Or cette capitulation, loin de calmer les fomentateurs du mouvement — les « militants » comme on les appelle parmi les postiers — n'a fait que les enhardir.

« Nous ne soupçonnions pas notre force », ont-ils déclaré. Nous la connaissons maintenant. Et M. Lamarque a dit : « Nous pouvons tout. Nous sommes invincibles. »

Et la campagne s'est poursuivie plus active et plus violente que par le passé. Il faut profiter de notre victoire ; tel a été le mot d'ordre.

On se rappelle la réunion de l'Hippodrome organisée par M. Pataud, où vit le jour la constitution d'un Comité mixte d'ouvriers et de fonctionnaires.

Puis ce fut la réunion de l'A. G. où l'on vota un ordre du jour de blâme au Comité pour n'avoir pas transformé l'association en syndicat dès le lendemain de la grève, sans s'inquiéter de la loi ni des décisions parlementaires et gouvernementales.

Enfin, on mena en province une campagne d'agitation en prévision d'un nouveau conflit et d'une nouvelle grève.

* * *

Le Gouvernement, sous l'influence de nombreux vœux de Conseils généraux, a bien dû songer à se défendre et à sévir.

Il est vrai que pour les « militants » du mouvement, les Conseils généraux ne comptent pas. Ils en parlent avec le même mépris que des « parlementaires », de M. Simyan ou de M. Clémenceau.

Les élus du suffrage universel, les représentants de la nation, les ministres délégués par elle à l'exercice du pouvoir, sont couramment bafoués, conspués, injuriés même, par des agents relevant de leur autorité et placés sous leurs ordres.

Peut-on tolérer une semblable situation ? Qui ne voit que si l'on s'avait pas le courage d'affronter ces redoutables difficultés qui vont surgir, on serait peu à peu l'anarchie régnant dans nos administrations, nos services publics livrés à la direction de la Confédération du Travail, les Pataud et les Chesnelet, les Yvetot et les Lamarque, imposant leur volonté à la France, et annihilant complètement la souveraineté nationale.

M. Clémenceau a dit avec raison, dans son discours de Nice, qu'il y avait là une question de salut public.

Quelque douloureuse que soit la lutte fratricide qui se prépare, il faut s'y résigner. Il faut, coûte que coûte, que soit assurée la prépondérance des représentants du peuple, la souveraineté de la nation.

Georges ROBERT.

LES ÉLECTIONS DE 1910

RADICAUX ET UNIFIÉS

Un « Alliance Républicaine Démocratique »

Paris, 4 mai.

A nos propositions d'amitié, les unifiés répondent par des grincements de dents. Il faut se prendre aux faits. Des maintenant, nous pouvons prévoir ce qui se passera lors des prochaines élections générales. Au gré de leurs intérêts propagandistes, les candidats collectivistes nouent des alliances avec la droite, même avec la gauche, et cela se peut pas faire autrement. Ils en sortiront peut-être satisfaits dans le choix des moyens. Nous pouvons nous attendre même à voir plusieurs d'entre eux maintenir leur candidature au 2e tour sans autre bénéfice que de faire échouer des candidats. Pour ces citoyens, l'ennemi d'aujourd'hui c'est le radicalisme et non le cléricalisme. La chose ne manque pas d'être plaisante.

Ce sentiment de haine éclate au cours de certaines révolutionnaires farouches ennemis du parlementarisme, du radicalisme et du régime républicain s'appliquent peut-être par cette particularité que les uns sont toujours la barang. Parmi ces fougueux provocateurs, apôtres de l'action directe, pour régénérer le monde, barrat des ordonnances de la révolte en remarque d'abord enfants de chœur élevés dans les sacristies et traînant derrière eux un relent sacerdotal. Ils gardent l'empreinte et le le gardent. De là vient cette mentalité si différente de la nôtre, cette hostilité contre notre politique progressiviste et sincèrement libératrice.

Cette hostilité irréductible ne se dénonce pas seulement par les injurieuses rhétoriques des Congrès, elle se confirme dans les luttes électorales. La démonstration a été faite au cours des dernières élections partielles. Ne nous tissons aucune illusion sur ce point.

Prévenus bien prévenus, nous n'avons qu'à prendre nos mesures en conséquence. Nous saurons attendre le congréganiste, l'agent romain, l'agent clérical et l'agent réactionnaire derrière son masque de révolutionnaire antiparlementaire et antirépublicain.

Allez, continuez votre campagne d'agitation stérile, aux applaudissements et à l'occasion, avec le concours effectif des cléricaux, dont la représentation extrême parle la pensée et exécutive le dernier espoir. Il reste en France, nous de gens riches de bon sens pour sauver avec nous, le marche progressive de nos institutions, l'évolution sensiblement de notre démocratie par les voies légales et pacifiques. Vous nous refusez votre participation, soit. Nous agirons sans vous et contre vous quand il sera nécessaire pour sauvegarder [illegible] de la République.

B. DELPECH.
Directeur de l'Avenir.

DEUX ÉLECTIONS

On le sait dans le « Lanterne » :

Deux élections ont eu lieu dimanche dernier, l'une à Saint-Affrique, l'autre dans la deuxième circonscription de Montpellier. La première est un franc succès dont nous ne saurons trop nous réjouir dans l'Hérault, à ce s'est trouvé que des républicains pour solliciter la succession de M. Benezech, socialiste unifié.

L'élection de Saint-Affrique marque le progrès incontestable de l'idée démocratique, dans une région où la réaction semblait encore solidement établie. En 1906, M. Léonce de Castelnau, l'un des plus ardents défenseurs de la politique du pape, était élu avec plus de mille voix de majorité, dimanche M. Paul Leroy-Beaulieu, personnalité notoire de la réaction progressiste, fut battu par un radical, M. Eugène Fournol. L'échec est significatif, les électeurs de l'Aveyron ont clairement montré qu'ils voulaient rompre avec la politique cléricale et papiste dont M. de Castelnau avait été le très actif représentant.

A Montpellier la situation est des, aujourd'hui, fort nette, bien qu'il y ait ballottage, et la discipline républicaine n'est pas un vain mot, ou même si la moindre loyauté subsiste dans la lutte électorale.

Nos lecteurs savent, en effet, que dès le début de la campagne, le candidat radical, M. Astier, et le candidat socialiste indépendant, M. Sellier, décidèrent de se désister en faveur du candidat républicain le plus favorisé, M. Rebout, socialiste unifié refusa. Il est vrai, de prendre aucun engagement, mais le maintien de sa candidature au second tour paraît inadmissible.

Sur qui pourrait en effet, compter ce candidat ? L'appoint des voix de M. Laurent-Vigier, républicain antiministériel ne peut suffire à lui donner partie gagnée. S'il persiste, nous serions fondés à croire qu'il ne vise qu'à rallier sur son nom des voix réactionnaires qui n'ont pu s'exprimer au premier tour sur aucune candidature.

Ce serait un acte de forfiture que M. Rebout ne commettra certainement pas.

Les pièces grecques

Prochainement, on le sait, la monnaie divisionnaire grecque va être chez nous, retirée de la circulation. Cette mesure est prise à la demande de la Grèce qui, comme l'Italie en 1897 manque de petite monnaie d'argent et réclame la nationalisation de celle qui circule dans les pays de l'Union latine.

CHRONIQUE SOCIALE

La Dépopulation des Campagnes

L'exode vers les villes. — Situation lamentable des manœuvres. — La mortalité et la vie en plein air. — Le meilleur moyen de retenir les ruraux aux champs. — Un mot profond. — Les jardins agricoles.

Tous les jours nous entendons déplorer l'exode des ouvriers agricoles vers les villes tentaculaires et pendant, que de désillusions attendent ceux que se laissent griser par l'appel tentant de nos grandes cités.

La population urbaine ouvrière se subdivise en deux groupes bien distincts. D'une part, en effet, se trouvent tous ceux qui sont doués d'une habileté particulière, conséquence même de l'apprentissage qu'ils ont pu faire et que nous appellerons, d'un mot emprunté à nos voisins d'Outre-Manche, des ouvriers qualifiés, de l'autre, se groupent les manœuvres quelquefois promus aux fonctions d'ouvrier qualifié dans les moments de production fébrileuse, mais rejetés ensuite dans la catégorie inférieure, lorsque, la période de presse terminée, on en revient à un travail moins hâtif.

Les premiers ont sans doute un salaire supérieur dont le taux miroite aux yeux des travailleurs, mais les seconds ne gagnent guère plus que leurs camarades des champs. Le salaire quotidien d'un manœuvre à Lille atteint à peine trois francs par jour et le vie à la grande ville est bien plus chère que la vie à la campagne. L'ouvrier agricole, qui arrive de ville en ville sans connaître un métier, est condamné à être manœuvre toute sa vie, il est relégué, sans espoir d'amélioration, dans une situation qui frise la misère.

C'est là une chose qu'il importe de répéter sans cesse.

Une autre considération qui ne manque pas d'intérêt est la faute de la mortalité aux champs et dans les milieux industriels. D'une statistique que nous pumons dans l'excellent traité d'hygiène industrielle de MM. Leclerc, de Pulligny et Bouhn, ce dernier, inspecteur divisionnaire du travail à Lille, il ressort que si l'on représente par 100 la mortalité de la population active des districts agricoles en Angleterre, celle des districts industriels monte de 15 à 35 ans à 150, et à 190 de 35 à 65 ans ! De 35 à 65 ans, en Angleterre, la mortalité des travailleurs industriels est donc presque le double des ouvriers agricoles !

On ne manquera pas de nous dire que ces derniers ne se laisseront arrêter par de simples raisonnements mais il y aurait un moyen d'agir autrement que par des conseils, ce serait de leur faciliter l'accès de la propriété, de les aider à devenir propriétaires d'un champ où ils pourraient cultiver une bonne partie de ce qui leur est nécessaire. Leur salaire réel augmenterait immédiatement, car pour ceux qui vivent au jour le jour, il n'a d'importance que d'après le nombre d'objets qu'il permet d'acquérir et le fait de recueillir une grande partie de leurs denrées, sur leur propre champ, leur permettrait d'augmenter un peu leur bien-être, tout en devenant accessibles aux idées de prévoyance.

« Si vous pouvez me garantir mon jardin soixante ans, disait un ouvrier de Roesendaal au docteur Lanery je vous en paierai volontiers le loyer — Pourquoi donc? — Parce que je bâtirai dessus — Avec quoi ? Quand on a le le terre, on trouve toujours des briques » A plus forte raison en est-il trouvé, s'il avait été propriétaire. Le fait de posséder un coin de terre conduirait rapidement l'heureux possesseur à construire, d'une façon modeste, mais suffisante, une maison qui ne tarderait pas à lui appartenir complètement.

Nous arrivons ainsi à une conclusion bien nette, le seul moyen pratique de retenir aux champs les ouvriers agricoles, dans leur propre intérêt comme dans celui des agriculteurs et de la production nationale, consiste à les rendre propriétaires d'un champ de superficie suffisante pour leur permettre de s'y livrer à une culture qui leur sera précieuse. L'article 1er de la loi du 12 avril 1906, relative à la petite propriété, permet de résoudre le problème. Il stipule en effet que tous les avantages prévus par la loi de 12 avril 1906, pour les maisons à bon marché, sont l'exception à impôt foncier, « s'appliquent aux jardins et aux champs n'excédant pas un hectare » L'article 2 stipule en outre que des prêts en taux de 2 % peuvent être consentis par l'Etat aux sociétés de crédit immobilier qui ont pour but de consacrer une emprunteurs des prêts individuels destinés soit à l'acquisition de champs ou jardins, soit à l'acquisition ou à la construction de maisons individuelles à bon marché La création de jardins agricoles, voilà le vrai remède à l'exode des ouvriers des champs vers les villes la question est de grosse importance, nous y reviendrons en une prochaine chronique

BERTAL.

CHEZ LES POSTIERS

Les ambulants décident la grève. — Le Comité fédéral en fixera l'heure.

Agents et ouvriers suspendus

Paris, 4 mai.

Nous avons annoncé hier que des mesures disciplinaires avaient été prises à l'égard des ouvriers des P. T. T qui ont chômé pendant la journée du 1er mai. Voici le texte de la note officielle qui a été communiquée à ce sujet :

Le chômage du 1er Mai. Une note officielle

Les mesures suivantes ont été prises à l'égard du personnel ouvrier des lignes qui avaient reçu l'ordre d'assurer le service des dérangements téléphoniques dans la journée du 1er mai et qui ne se sont pas présentés.

Trois chefs d'équipe sont renvoyés devant le conseil de discipline aux fins de révocation.

Un ouvrier faisant fonctions de chef d'équipe, qui avait négligé de transmettre à ses subordonnés l'ordre reçu a été suspendu.

Vingt ouvriers commissionnés sont l'objet de procès-verbaux et seront traduits devant le conseil de discipline ; la peine demandée par le directeur M. Bouchard est l'avertissement sommisiaire avec retard dans l'avancement.

Sept ouvriers temporaires sont suspendus de leurs fonctions et seront traduits devant le conseil de discipline à fin d'exclusion.

Quatorze ouvriers main-d'œuvre exceptionnelle sont licenciés.

Enfin quinze ouvriers qui ne se sont pas présentés à leur travail mais qui n'avaient pas été présentés par leur chef équipe, sont mis hors de cause.

D'autre part, M Lamarque vient d'être suspendu, ainsi que plusieurs agents auxquels l'administration reproche d'avoir pris part à des meetings. Voici le note officielle qui les concerne :

A la suite d'un discours prononcé à Laval par M Lamarque, commis au Central télégraphique, M Fronin, directeur des services télégraphiques, a suspendu cet agent de ses fonctions

M Lamarque était, on le sait, un des « arpé ». En outre, M Fronin a également suspendu de ses fonctions M Cervière, rédacteur à la direction des services télégraphiques de la Seine, en raison d'un discours prononcé à Quimper. Le directeur des postes du Finistère a suspendu les deux agents ci-après pour avoir pris la parole au cours de cette dernière réunion MM Letrois commis à Quimper, et Hily, receveur des-postes à Châteaulin.

Ces agents ont fait des déclarations antimilitaristes et en outre déclaré partisans de l'affiliation à la C G T et de la grève générale

Ces mesures ont reçu l'approbation de M. Simyan et de M. Barthou.

A la suite des incidents de samedi, M Pourquier, receveur-buraliste au Central, a été suspendu.

M Lamp, commis à Rouen, un des sept pour suivis est également suspendu.

Nouvelles mesures disciplinaires

Paris, 4 mai.

Ce matin, de nouvelles mesures disciplinaires ont été prises contre un commis à Brest, M. Masson, et contre un gardien de bureau de Carcassonne, M. Peyrotte. Ces deux employés sont suspendus, sur la proposition de leurs chefs, pour avoir tenu des propos révolutionnaires dans divers meetings. Ils seront traduits, comme leurs camarades, devant le Conseil de discipline.

D'autre part, de Dijon, on signale que la suspension de M Jacquesson, secrétaire adjoint du syndicat des lignes télégraphiques, pour une allocution prononcée au Tivoli le 1er mai, provoque une certaine effervescence dans les milieux syndicalistes dijonnais.

Le personnel bordelais des P T T a envoyé à M. Barthou un télégramme où il protesta contre la date apposée sur les feuilles signalétiques refaites pour 150 agents de la Gironde, et où il demande la révision totale de ces feuilles pour tous les agents.

Le groupe toulousain s'est prononcé pour la transformation de l'A G en syndicat et le bénéfice de la loi de 1884, considérant qu'il importe de donner à l'administration des P T T. une forme industrielle plus appropriée aux nécessités du commerce et de l'industrie ; que si la grève n'est pas un droit, c'est un droit dont l'Etat-patron doit tenir compte, et que la loi de 1884 est muette sur ce qu'on appelle « droit de grève ».

Un vif incident au bureau de la rue de Provence

Les employés se mutinent — L'électricité s'éteint. — Sanctions imminentes

Paris, 4 mai.

Nous lisons dans la Patrie :

« Hier soir, à sept heures moins un quart exactement, M. Parisel, receveur, étant absent, l'électricité faisait subitement défaut au bureau, 22, de la rue de Provence.

Dans la salle des départs où soixante agents et sous agents environ étaient réunis et s'occupaient du tri des lettres ce fut aussitôt le vacarme qui commença

Tandis que d'aucuns juchés sur des tables, haranguaient leurs camarades, les autres chantaient à tue-tête le refrain « Conspue Simyan ! ... Conspuez Simyan !... il foudre qu'il l... le camp »

Les employés occupés au guichet, attirés par le bruit infernal que menaient leurs camarades, abandonnant la salle au public, se joignirent, dans la salle des départs, en manifestants, redoublant leurs cris et leurs chants

« Prévenu en toute hâte, M Parisel, receveur du bureau, ne tarda pas à arriver et essaya de ramener le calme

A sa vue les cris redoublèrent et dix minutes durent sur l'air des lampions, les cris de « Conspuez Simyan ! Conspuez Simyan ! » furent poussés.

L'électricité s'étant rallumée le bruit cessa enfin, le travail reprit et les guichets se rouvrirent

Le public qui se trouvait dans le bureau, surpris par cette manifestation intempestive, fit choses quelques instants durant avec les postiers en révolte

M Parisel redigea aussitôt un rapport qu'il transmit au sous-secrétariat d'Etat.

Un démenti. Il n'y a pas de mutinerie

Paris 4 mai.

On nous communique la note suivante :

« Le directeur des Postes de la Seine déclare que, contrairement aux informations d'un journal du soir aucun incident ne s'est produit au bureau 22, rue de Provence. A la suite d'un court-circuit, la salle de départ a été privée d'électricité de 6 heures 1/4 à 6 h. 45. Des lampes ont été allumées et le service a pu s'effectuer normalement. Aucun cri n'a été proféré.

Un discours de M. Ruau à Valence

Paris, 4 mai.

Au banquet populaire qu'il présidait hier à Valence, le ministre de l'agriculture a parlé des réformes entreprises par le gouvernement, réformes qui ne devront être accomplies que dans l'ordre. M. Ruau a été en terminant

Ce que nous ne voulons pas, c'est voir certains ouvriers et certains fonctionnaires jeter le trouble de la rue, exiter pour prêcher l'anarchie, l'antimilitarisme et toutes ces doctrines subversives qui sont complètement étrangères à la République.

Nous avons été généreux, parce qu'il ne nous plaisait pas de prendre figure de répression, mais on ne veut pas dire que nous soyons pusillanimes et faibles, que nous nous soyons contentés d'un avertissement à ne pas revenir à l'agitation prohibée par quelques fonctionnaires.

Cette agitation, si elle continuait, serait un crime contre la patrie, et ce crime nous ne le laisserons commettre par personne.

M. Simyan n'ira pas à Moulins

Paris, 4 mai.

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., était accepté de présider les fêtes qui auront lieu les 30 et 31 mai à Moulins à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôtel des postes et d'un concours de musique.

M Simyan, en raison de l'agitation actuelle, vient de faire connaître à la Municipalité de Moulins qu'il ne pourrait assister à ces fêtes.

Le Comité Fédéral

Les postiers feront défaut devant le Conseil de discipline

Le comité fédéral s'est réuni hier soir en siège social de l'A G des P. T. T., à l'hôtel des Sociétés savantes, rue Serpente. La réunion, qui était tenue secrète, s'est prolongée fort avant dans la soirée.

Le comité fédéral était au complet et les membres de la délégation qui en sont présentés, lors de la dernière grève, chez M. Clémenceau, étaient tous présents.

Le comité fédéral a tout d'abord décidé que des délégués seraient envoyés en province à l'effet de faire la propagande utile en vue du mouvement qui se prépare.

Après un échange de vues relatif à l'attitude des postiers suspendus qui doivent comparaître devant le conseil de discipline se réunissant samedi, le comité fédéral, se ralliant à l'avis exprimé par M Lamarque au cours d'une récente réunion a décidé que les postiers traduits devant le conseil feraient défaut.

Le comité fédéral a également décidé que la délégation qui doit se rendre auprès du président du conseil serait maintenue.

Le comité a décidé de ne déclarer la grève qu'à son heure, « malgré toutes les mesures qui pourront être prises par le gouvernement ».

EN PROVINCE

Chaumont, 4 mai.

Les employés des P. T. T. ont tenu à une cette ville un meeting au cours duquel M. Deimas, délégué de l'A G des agents de Paris, a préconisé la transformation de l'association en syndicat.

La réunion était strictement privée et la presse n'était pas admise. Elle s'est terminée par le vote de l'ordre du jour suivant, qui a été communiqué

Les ouvriers des lignes, sous-agents, agents sédentaires et ambulants des postes, agents des contributions indirectes réunis sous la présidence du Comité de Lutte du conseil d'administration de l'A G expliquent le passage syndicalisé, considérant cette forme supérieure à l'association qui leur permettra de s'exprimer librement et leur donnera les droits effectifs que la loi de 1901 leur refuse.

Les postiers demandent en conséquence l'administration de l'A G de procéder à la transformation de l'association en syndicat au moment jugé opportun

En outre indignés des poursuites intentées contre plusieurs de leurs camarades ils prennent l'engagement de les soutenir par tous les moyens

On garde les Postes de Télégraphie sans fil

Cherbourg, 4 mai.

En prévision d'une grève, le gouvernement a envoyé un ordre de réquisition à la commune de la Glacerie pour le logement de 75 militaires qui garderont le poste de télégraphie sans fil des Rouges-Terres.

Les communications Lille-Londres

Nous avons annoncé hier l'installation d'un poste de télégraphie sans fil sur la toiture du Grand Magasin par une équipe de marins. Cette équipe est composée de deux quartiers-maîtres et de trois matelots, sous la direction d'un lieutenant de vaisseau.

Ses nombreux renseignements sont exacts et ils paraissent être, car ils nous ont été communiqués par une personne digne de foi, un poste serait pour mission de rétablir les communications avec Londres, interrompues depuis dimanche soir.

Quoi qu'il en soit, nos matelots correspondront avec les différentes stations telégraphiques pour divers points du territoire : Paris, Dunkerque, Brest, Rochefort, Epinal, etc.

DÉFICIT

Le régime de la paix armée, mené de front avec les premières tentatives de réformes sociales, est lourd à porter pour les budgets européens. De quelque côté que l'on tende l'oreille on entend parler de déficit.

On en parle chez nous à tout propos et même hors de propos, car nous sommes en réalité parmi les moins éprouvés et l'accroissement des dépenses est moins rapide en France qu'ailleurs. Mais la situation financière est très tendue en Russie, en Autriche, en Allemagne surtout. Le même mot de cloche que nous arrive d'Angleterre où le chancelier de l'Echiquier signale un déficit de 100 millions environ, imputable pour une forte part aux charges militaires et navales et à l'application de la nouvelle loi sur l'assistance aux vieillards.

Si les causes et leurs effets sont analogues dans tous les pays, les remèdes appliqués sont bien différents. En France, en Allemagne, en Russie on passerait immédiatement à se tirer d'affaire par un emprunt plus ou moins avoué, plus ou moins déguisé, mais par un emprunt tout de même.

En Angleterre on raisonne autrement et, une fois l'insuffisance de ressources dûment établie, on vote sans hésitation les impôts nécessaires. Cela peut amener une augmentation budgétaire temporaire ou durée exactement les cas mêle on y gagne d'avoir toujours les mains libres et de ne pas s'endetter indéfiniment.

Ainsi pendant la guerre du Transvaal nos voisins n'ont pas hésité à enfler leur budget de plus de deux milliards, les contribuables n'en sont trouvés gênés, mais la guerre finie n'a guère laissé les charges permanentes et on a vu les dépenses revenir à leur chiffre ordinaire.

Cette fois il s'agit de créer des ressources permanentes et le gouvernement libéral s'efforce de les demander à des impôts de tendance progressive. Et la Chambre des communes les a voté, le jour même où les lui ont proposés, de façon à éviter toutes les réclamations, toutes les campagnes toutes les surenchères plus ou moins électorales.

Différence de régime et de mœurs, mais qui explique l'incontestable supériorité des finances publiques anglaises sur celles des autres pays. On n'y traîne pas le déficit comme partout ailleurs, on y remédie dès qu'on l'aperçoit. Et cest pour cela que dans la lutte à coups de millions pour le maintien de la suprématie navale l'Angleterre aura plus de souffle que sa rivale elle peut avoir le déficit momentané, elle ignore le déficit chronique.

CHOSES TURQUES

LE HAREM

LES COMPAGNES DU SULTAN

Le mot harem est arabe. Il s'applique à tout ce qui est privé, consacré, interdit, inviolable. Dans le général, un palais du sultan le harem est la partie réservée à l'habitation des femmes.

L'entretien d'un harem coûte gros. Le harem d'Abd-ul-Hamid provoquait annuellement des dépenses vraiment fabuleuses.

Pourquoi le sultan a-t-il un harem ? Parce que les règles du mariage, telles qu'elles s'appliquent en somme des mortels, ne peuvent s'appliquer à lui. En effet, dans la conception musulmane, le sultan, le grand padichah, est au être en dehors des êtres qui ne doit vivre de rapports qu'avec les hourris de l'empyrée. Un être de cette essence ne peut s'abaisser à élever à lui comme épouse, une femme turque. Seulement comme on n'est jamais parvenu à décider les hourris de l'empyrée à venir se mettre à la disposition du chef des croyants, il a bien fallu se contenter de les remplacer par de toutes-actrices venues principalement de l'extérieur.

Les filles et actrices peuvent toutes arriver au titre de sultane. Il suffit pour cela que lors d'une visite du sultan à la dame de la hadine ou service du laquelle elles se trouvent, elles soient remarquées. Elles deviennent aussitôt gratuitées et ont droit à avoir une dame particulière. La gratuité atteint définitivement alors le moment de devenir sultane, dire que ne les revoit quinzeis que la faveur du sultan s'est manifestée effectivement pour elle. Cette faveur est-elle passagère elle reste ikbal ; cette faveur se prolonge-t-elle, acquiert-elle une certaine permanence, l'ikbal devient hadine.

De temps en temps on remarque les gratuitées disparaître. Elles peuvent emporter leur dot et leur mobilier et sont très recherchées par les Turcs.

Le haut des dames entraîne à des dépenses folles. En dehors du personnel esclave, il a de domestiques excessivement nombreuses et qui comprend, outre les esclaves chargées de gros travaux des musiciennes des danseuses des comédiennes etc. Ces esclaves, organisées hiérarchiquement forment le maselik en maison particulière du sultan, dirigée par la sultane valide ou mère du corps par la hasna-ba-ousta, grande maîtresse du trésor.

Le harem n'est pas comme on pourrait le supposer, une sorte de communauté c'est une réunion de petites cours particulières, ou dame, ayant chacune son administration propre et jouissant une indépendance, sous la haute direction de la grande maîtresse.

Ces cours ne diffèrent entre elles que par la quantité du personnel qui y est attaché. La dame la plus importante est celle de la première hadine ; puis il y a la deuxième, la troisième et la quatrième hadine. La dame d'une hadine se compose d'une deuxième de haïfas, ou maîtresses, ayant chacune sous leurs ordres une ribambelle d'élèves ou aloïdes.

ECHOS

L'ambre jaune

L'ambre jaune, rejeté par les flots de la mer, on en trouve que sur une partie de la côte occidentale et sur celle de Samland, côte baltique près de Kœnigsberg. En Prusse, la pêche est un quasi monopole exploité par des financiers juifs. Elle a donné en 1907 un succès de recettes de 5.464.975 fr., somme inférieure de 445.470 fr. au chiffre correspondant de l'année 1906. La quantité d'ambre brut extraite des mines a été, en 1907, de 400 tonnes (de 1000 kilogrammes), représentant une valeur de 3.983.787 fr. 813 ouvriers ont été employés à cette extraction.

Le rendement de l'exercice 1907 accuse, par rapport à l'année précédente, une plus-value de 26 tonnes, d'une valeur de 515270 fr. Sur les 400 tonnes extraites en 1907, 178 tonnes ont été employées à la fabrication de l'ambre compriméet de l'ambre moulu.

Si la quantité d'ambre extraite pendant le dernier exercice a un peu augmenté la qualité est demeurée par contre inférieure à ce qu'elle était en 1905, surtout pour les morceaux de grande et moyenne dimension, et pour l'ambre rond, que les fabricants d'objets en ambre emploient presque exclusivement. Aussi n'a-t-il pas été possible, cette année, de satisfaire à toutes les commandes.

Pensée.

La moyen le meilleur de se défaire d'un ennemi est de n'en faire un ami. — Henri IV

Constater une erreur, c'est découvrir une vérité.